

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 janvier dernier (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté d'Argenteuil.—Mille-Isles No 3. M. Robert Elliott, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Comté d'Argenteuil.—Saint-Adolphe de Howard. MM. Gédéon Ouimet et Ovide Desjardins, en remplacement de MM. Frédéric Senécal et Hubert Pâquet.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 janvier dernier (1889), de détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Elisabeth de Litchfield, les lots 3 et 4 dans le dixième rang de Litchfield, les lots 1, 2 et 5 dans le neuvième rang de Litchfield et le lot 1 dans le huitième rang de Litchfield, et de la municipalité scolaire de Mansfield les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dans le deuxième rang de Mansfield et les lots 1, 2, 4 et la moitié sud-ouest du lot 3 dans le troisième rang de Mansfield, et de les ériger en une municipalité séparée, pour fins scolaires, sous le nom de Mansfield Sud.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 janvier dernier (1889), de nommer M. Zotique Francoeur à la charge de commissaire d'écoles pour la municipalité de l'Abord-à-Plouffe, dans le comté de Laval, en remplacement de M. Osias Lavoie, qui ne réside plus dans la dite municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 30 janvier 1889.

Avis de demande pour changer les limites d'une municipalité scolaire en vertu de l'article 1973 S. R. Q.

De changer les limites de la municipalité scolaire de Aylwin, comté d'Ottawa, de manière à inclure le 9e rang du canton de Aylwin, comté d'Ottawa.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 janvier (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Rimouski, Saint-Edmond du Lac au Saumon.—M. Elzéar Michaud, en remplacement

de M. Célestin Tremblay, qui a quitté les limites de la municipalité.

Comté de Saint-Maurice, Saint-Elie.—MM. Joseph Mateau et Bénoni Garceau, le premier en remplacement de M. Thomas Blais, et le second, en remplacement de M. François Lafrenière, qui ont quitté la municipalité d'une manière permanente.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 4 février courant (1889), d'annexer à la municipalité scolaire de "Ely Nord," dans le comté de Shefford, les lots Nos 24, 25, 26, 27 et 28 du 11e rang d'Ely Nord, faisant actuellement partie de la municipalité scolaire du canton de Roxton, dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 février courant (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Beauce, Sainte-Marie.—M. Octave Tardif, en remplacement de feu Richard Disier.

Comté de Wolfe, Garthby.—M. Jules Paradis, en remplacement du Révd Louis Lévesque, qui a quitté les limites de la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 février courant (1889), de définir les limites de la municipalité scolaire de "Stoneham," dans le comté de Québec, comme suit, savoir :

"La municipalité de Stoneham, dans le comté de Québec, comprend tout le territoire qui se trouve entre les lots suivants, savoir : entre les Nos 1 à 26, appelé "Trinité du Grand-Pré," rang de la Reine, ces deux lots compris, entre les lots Nos 27 à 52, tous deux inclusivement, sur la concession nord-est du domaine "Saint-Pierre," entre les lots Nos 92, 70 et 95, sur les fiefs "Lépinay" et "d'Orsainville," ces lots compris, tous ces lots indiqués et décrits au cadastre et plan officiel de la paroisse de "Saint-Edmond de Stoneham," dans le dit comté.

DEMANDE D'ANNEXION DE MUNICIPALITÉS.

Annexer la municipalité scolaire de Saint-Gabriel de Montréal, dans le comté d'Hochelega, à la cité de Montréal, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUIMET,

Surintendant.

Département de l'Instruction publique,
14 février 1889.